

## Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 25 mars 2021

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de M. Olivier RAMPNOUX et M. Michel BOULANGER, excusés  
M. Olivier RAMPNOUX a donné procuration à M. Yohann LE BELLEGUIC

Suite à la démission de Mme Marie BIRIEN, adjointe et conseillère municipale acceptée par M. Le Préfet en date du 8 mars 2021, Mme Magali MOREAU est installée comme conseillère municipale.

### **Budget Commune - Approbation du compte administratif 2020**

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (13 pour, 4 abstentions) adopte le compte administratif 2020.

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 393 756,89 €	2 242 732,26 €	<b>848 975,37 €</b>
INVESTISSEMENT	1 460 560,40 €	930 841,64 €	<b>-529 718,76 €</b>

Le conseil municipal (14 pour et 4 abstentions) décide d'affecter la somme de 848 975.37 € en section d'investissement au budget primitif 2021

### **Vote des taux 2021**

Depuis 2020, 80% des foyers fiscaux ne payent plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20% de ménages restant, l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (15.97 %) qui viendra s'ajouter au taux communal TFB 2020 (24.04%).

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux. Pour 2021, les taux seront :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.31% (commune 24.04% +département 15.97%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.37%

### **Vote du Budget primitif 2021**

Le conseil municipal (14 pour, 4 contre) adopte le budget primitif 2021 :

- Section de fonctionnement : 2 321 827.00 €
- Section d'investissement : 2 090 013.37€

### **Lotissement du Styvell : Approbation du compte administratif 2020**

M. Le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal (13 pour, 4 contre) adopte le compte administratif 2020.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	200 865.25 €	159 258.98 €
Recettes	331 836.25 €	55 536.26 €
Résultat	130 971.00 €	-103 722.72 €

### **Budget Lotissement du Styvell : vote du budget primitif 2021**

Le conseil municipal (14 pour, 4 contre) adopte le budget primitif 2021:

Fonctionnement : 836 941.72 €

Investissement : 614 493.44 €

#### **Budget SPANC : Approbation du compte administratif 2020**

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2020.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3696.00 €	0.00 €
Recettes	5918.63 €	0.00 €
Résultats	2222.63 €	0.00 €

#### **Budget SPANC : vote du budget primitif 2021**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021:

- Fonctionnement : 3497.63€
- Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement car il n'y a pas de travaux à réaliser.

#### **Budget Assainissement : Approbation du compte administratif 2020**

M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2020:

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3720.08 €	318.49 €
Recettes	16754.04 €	8320.47 €
Résultats	13033.99 €	8001.98 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 13033.99 € en section de fonctionnement au budget primitif 2021.

#### **Budget Assainissement : vote du budget primitif 2021**

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021:

Fonctionnement : 19 615.48€

Investissement : 11 325.49€

#### **Budget chaufferie bois : Approbation du compte administratif 2020**

Après en avoir délibéré, M. Le Maire ne participant pas au vote, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif 2020.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	9316.36 €	0.00 €
Recettes	49254.59 €	0.00 €
Résultats	39938.23 €	0.00 €

#### **Budget Chaudière Bois : vote du budget primitif 2021**

Le conseil municipal (14 pour, 4 abstentions) adopte le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- Fonctionnement : 51 684.44 €
- Investissement : Il n'y a pas de section d'investissement